

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03336	01469	2017	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

## Analyse et références

Affaire

, témoin de phénomène aérospatial non identifié.

Le jeudi 19 octobre 2017 à 15 heures 05 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Major

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Le mercredi 18 octobre 2017, monsieur se présente à notre unité afin de nous signaler que le samedi 14 octobre 2017, sur la commune de BACCARAT, vers 21 heures, il a constaté un phénomène aérospatial non identifié.

Nous recueillons l'audition de monsieur sous la forme d'un renseignement administratif. Au cours de son audition, monsieur nous présente 2 photographies qu'il a réalisées suite à ce phénomène. Ces photographies comportent des annotations représentant la forme du phénomène, l'heure à laquelle il s'est produit, ainsi que sa direction. Nous réalisons des photocopies des photographies, et nous les joignons au présent procès-verbal.

Dont procès verbal fait et clos à minutes.

, le 19 octobre 2017 à 15 heures 10

**L'Agent de Police Judiciaire****(DESTINATAIRES)**

[ 1 ] - M le Préfet de Meurthe-et-Moselle à NANCY 54000  
 [ 2 ] - M le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale à  
 ISSY-LES-MOULINEAUX 92130  
 1 - GEIPAN  
 [ 1 ] - Archives

Date de clôture

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

21/10/2017

Le Major

Commandant

## GENDARMERIE NATIONALE

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03336	01469	2017	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

## Analyse et références

Affaire

Le mercredi 18 octobre 2017 à 15 heures 35 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Assisté du Brigadier

Sous le contrôle de l'Adjudant-chef

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

## IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

## COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

" Je me présente au bureau de votre unité afin de vous apporter les éléments que j'ai pu constater le samedi 14 octobre 2017, à 21 heures dans le ciel . Ce soir là, en sortant de mon véhicule qui était stationné dans ma cour, j'ai constaté dans le ciel, plusieurs points lumineux blancs qui étaient à une distance régulière les uns par rapport aux autres. En observant bien ce phénomène, je me suis rendu compte que cela dessinait une courbe. Cela ressemblait à un haut d'un cercle entier. Derrière ces points, une forme arrondie qui était opaque et mâte s'y trouvait, et elle avançait doucement vers la droite depuis ma position. A ce moment là je ne distinguais aucun nuage, le ciel était clair avec des étoiles. Je ne pourrais pas vous dire les dimensions car pour moi c'était énorme.---

**Question** : Pendant votre observation avez-vous remarqué ou entendu autre chose ? ---

**Réponse** : Non, ça été très bref, je dirais pas plus d'une minute. ---

**Question** : Quelle était la direction du phénomène dans le paysage ? ---

**Réponse** : Le phénomène se dirigeait plein sud vers RAMBERVILLERS (88) / EPINAL (88).---

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

## (DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[ 1 ] - M le Préfet de Meurthe-et-Moselle à NANCY 54000  
[ 2 ] - M le Directeur générale de la Gendarmerie nationale à  
ISSY-LES-MOULINEAUX 92130

Signature(s)

Le

[ 1 ] - Archives

**Question** : Quand vous dites que c'était énorme, pourriez-vous nous donner un ordre d'idée ?---

**Réponse** : J'ai tendu mon bras complètement en levant mon pouce, la lumière était aussi grosse que l'arrondi de mon pouce.---

**Question** : Combien de points lumineux avez-vous constatés ?---

**Réponse** : J'en ai vu une bonne dizaine environ.----

**Question** : Est-ce que ces points lumineux étaient tous à une distance régulière les uns par rapport aux autres ?---

**Réponse** : Oui, ce qui formait un arc de cercle quasiment parfait.----

**Question** : Est-ce que d'autres personnes ont constaté ce phénomène ?----

**Réponse** : Non, j'étais tout seul. J'ai tenté de le faire constater à ma femme par le biais des fenêtres de l'appartement mais elle ne l'a pas vu.---

**Question** : Quand vous dites que la forme arrondie était opaque et mate, voulez-vous dire que la forme était pleine et non translucide ?----

**Réponse** : Oui, tout à fait. De plus, quand la forme avançait dans le ciel, on ne voyait plus les étoiles qui se trouvaient derrière.-----

**Question** : De quelle couleur était cette forme ?---

**Réponse** : Elle était de couleur mauve, assez foncée.----

**Question** : A quelle hauteur dans le ciel se trouvait cette forme selon vous ?----

**Réponse** : A la même hauteur que des nuages de chaleur.---

**Question** : De quelle direction venait cette forme ?----

**Réponse** : Elle venait de la Mairie, soit de l'Est.----

**Question** : Et où se dirigeait-elle ?---

**Réponse** : En direction de Rambervillers (88), soit vers l'Ouest.----

**Question** : C'est la première fois que vous voyiez ce genre de phénomène ?---

**Réponse** : Oui.----

**Question** : Est-ce que quelque chose vous a interpellé dans ce phénomène ?---

**Réponse** : Oui, c'est le comportement de cette chose. J'étais un ancien [redacted] et le comportement de cette chose m'a donné l'impression qu'elle se déplaçait de manière furtive, comme si elle l'était en observation. Elle se déplaçait de manière rectiligne sans écart.---

**Question** : Pourquoi avez-vous cessé de regarder ce phénomène ?---

**Réponse** : Parce qu'il est sorti de mon champ de vision.----

**Question** : Vous êtes certain de l'heure, c'était bien vers 21 heures ?---

**Réponse** : Oui. A deux minutes près.---

**Information à l'intéressé** : Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale. Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 18 octobre 2017 à 16 heures 30 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



